

CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2024 COLLEGE - LYCEES

IMPORTANT

*Les documents concernant l'année 2023-2024 stockés sur **ECOLE DIRECTE**
doivent être sauvegardés dès à présent.*

Madame, Monsieur,

Nous serons heureux d'accueillir votre enfant les **lundi, mardi et mercredi 2, 3 et 4 septembre 2024 selon les niveaux.**

Afin de faciliter sa rentrée, vous trouverez ci-joint quelques informations pratiques.

Pour permettre aux professeurs principaux d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions et de procéder à l'ensemble des formalités administratives, les horaires de rentrée seront les suivants :

<i>Lundi 2 septembre 2024</i>	
Pour tous les élèves du lycée (Général, Technologique et Professionnel) qui <u>n'étaient pas inscrits dans l'établissement l'année dernière</u> , un <u>temps d'accueil obligatoire</u> est organisé à 13h00. Les nouveaux élèves de 2nde enchaîneront directement sur leur rentrée de niveau, tandis que les nouveaux élèves de 1 ^{ère} et de Terminale seront libérés à 14h15 et reviendront mardi 3 septembre pour leur rentrée de niveau.	13h00-14h15
Cinquièmes : sur le site NDC 16, Place de la Résistance.	09h00 - 12h00
Troisièmes	9h30-12h15
Secondes Générales, Technologiques et Professionnelles	14h15 - 16h00
<i>Mardi 3 septembre 2024</i>	
Sixièmes : sur le site NDC 16, Place de la Résistance.	09h00 - 15h20
Quatrièmes.	09h00 - 12h00
Premières Générales, Technologiques et Professionnelles	10h30 - 12h30
Terminales Générales, Technologiques et Professionnelles	13h30 - 15h30
<i>Mercredi 4 septembre 2024</i>	
1ère année BTS	08h30 - 12h30
2ème année BTS	10h00 - 12h30

Les cours débuteront le mercredi 4 septembre 2024.

RESTAURATION

La restauration sera exceptionnellement assurée le mardi 3 septembre de 11h20 à 13h15 uniquement pour les élèves de sixièmes demi-pensionnaires.

Elle débutera à partir du mercredi 4 septembre pour tous les niveaux.

Au collège, l'inscription au restaurant scolaire est contractualisée pour l'année scolaire entière.

Un élève externe peut devenir demi-pensionnaire sur demande écrite de la famille adressée à la Direction du secteur concerné avant le 30 septembre.

Au Lycée et au Pôle Supérieur, les Lycéens et Etudiants et Apprentis ont accès à un service de restauration rapide dont la vente se fait à l'unité, aucune inscription à l'année n'est imposée. Les jeunes auront accès à une restauration moderne, accessible grâce à un porte-monnaie rechargeable à distance et pourront précommander leur repas via une application mobile. Plus de formule, la composition du plateau est individualisée ainsi que son prix. La salle de restauration sera ouverte de 8h15 à 16h00.

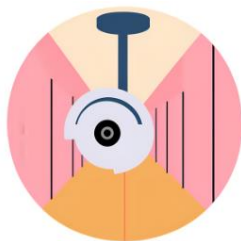
TENUES OBLIGATOIRES : TSHIRTS et SWEATS La Salle Saint Denis

Au collège : Votre enfant entre au collège, le port du t-shirt est obligatoire pour la pratique sportive et lors des manifestations occasionnelles. Un t-shirt sera remis à votre enfant à la rentrée, il sera facturé au prix de 8 €, et apparaîtra sur votre première facture. Les commandes supplémentaires, facturées 8 € l'unité, sont à réaliser sur le site www.lasallesaintdenis-boutique.com. L'ensemble de votre commande sera livré directement à votre domicile. Pour les élèves entrant en sixième, le premier T-shirt est offert par l'établissement et sera remis lors de la journée d'intégration à Reims.

Au Lycée (entrée en seconde) et au Pôle Supérieur (1ère année) : votre enfant entre au Lycée, le port du Sweat "La Salle Saint Denis" est obligatoire lors des événements occasionnels. Un sweat sera remis à votre enfant à la rentrée, il sera facturé au prix de 25 €, et apparaîtra sur votre première facture.

RESPECT-SECURITE

Notre établissement est un lieu d'enseignement, mais aussi d'éducation au respect de soi et d'autrui. **La charte éducative doit être lue avec attention avec votre enfant et signée numériquement (sur Ecole Directe) le soir de la rentrée (ou dès réception de vos codes Ecole Directe pour les nouveaux entrants).**



Pour la sécurité de vos enfants et des biens matériels, l'établissement est équipé d'un système de vidéo-surveillance. En cas de dégradation de matériel causée par un élève, la famille sera facturée en fonction de la valeur du dommage et du préjudice subi.

REMISE DE DOCUMENTS

Plusieurs documents importants seront remis à votre enfant dans les premiers jours. Merci de les compléter le soir même et de les retourner impérativement pour la date indiquée et à l'adulte précisé sur chaque document.

L'emploi du temps, susceptible d'être modifié dans les premières semaines, sera remis aux élèves le jour de la rentrée.

MANUELS

Les manuels seront distribués lundi 2 septembre pour les 5èmes et 3èmes et mardi 3 septembre pour les 6èmes et 4èmes.

Les manuels **devront être couverts** pour le **lundi 9 septembre** et maintenus en bon état.

Au Collège : la fourniture des ouvrages scolaires est à la charge des familles. Aucun ouvrage n'est prêté par l'établissement. Pour vous permettre de bénéficier de tarifs préférentiels, l'établissement est partenaire de l'association ARBS (www.ARBS.COM).

Au Lycée : les livres sont prêtés par le Conseil Régional d'Ile de France. Si un ou plusieurs livres ne sont pas restitués ou dans le cas d'une dégradation trop importante par votre enfant provoquant une mise au rebus d'un ou plusieurs livres, le montant sera facturé à la famille. Les cahiers d'activités pédagogiques consommables seront commandés par l'établissement et facturés.

Remise des manuels Lycée Général et Technologique :

- 2nde : mercredi 4 et jeudi 5 septembre
- 1ère : mardi 3 septembre de 14h à 16h30
- Terminale : mardi 3 septembre de 10h à 12h00

PHOTOS

Les photos individuelles et de classe se déroulent les **11, 12 et 13 septembre** selon un planning que les professeurs principaux annonceront.

FOURNITURES COLLEGE ET POLE SUPERIEUR

La liste des fournitures est consultable sur le site de l'établissement. S'y trouvent également toutes les indications concernant « l'opération fournitures scolaires » organisée par l'Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre (APEL).

ASSOCIATION SPORTIVE



L'association sportive fonctionne le mercredi après-midi pour les élèves du collège, et tous les jours de 12h15 à 13h10 pour les élèves des autres classes. Les demandes d'inscription se feront **exclusivement** lors de l'AG à laquelle vous êtes conviés et qui aura lieu le mercredi 13 septembre à 18h00 en salle de conférence.

REUNIONS DE PARENTS

- Réunion obligatoire de rentrée puis rencontre par classe avec les enseignants.

◆ 6èmes : avec les responsables avec les enseignants sur le site NDC	Vendredi 13 septembre 18h-19h30 Lundi 23 septembre 18h-19h30
◆ 5èmes :	Mardi 17 septembre 18h-20h
◆ 4èmes :	Jeudi 19 septembre 18h-20h
◆ 3èmes :	Mardi 24 septembre 18h-20h
◆ 2ndes :	Jeudi 5 septembre 18h-20h

- Rencontres individuelles parents - enseignants : elles se dérouleront en décembre et janvier selon les niveaux.

- Une réunion d'information Parcoursup pour les Terminales Générales, Technologiques et Professionnelles pour les parents aura lieu début janvier.

- Réunion avec les parents des jeunes qui participent au catéchisme : **jeudi 10 octobre, 18h-19h.**

CARNET DE LIAISON

Nous avons pris la décision de passer au carnet de liaison numérique : **il n'y aura donc plus de carnet de liaison papier sur l'ensemble de l'établissement.** Toutes les démarches habituelles qui passaient par le carnet de liaison passeront désormais par le site Ecole Directe : il est donc extrêmement important que **les parents et les élèves utilisent leurs comptes respectifs (les comptes doivent bien être séparés), et les consultent régulièrement.**

Vous pourrez toujours :

- demander un rendez-vous à un enseignant/un responsable,
- remplir une autorisation d'absence,
- échanger avec un enseignant/un responsable,
- consulter les documents liés à la scolarisation
- justifier et/ou prévenir d'une absence
- autoriser votre enfant à sortir avant la fin des cours
- consulter l'emploi du temps mis à jour en temps réel.

Des ateliers d'initiation à l'utilisation du carnet de correspondance numérique seront organisés à la rentrée afin de vous aider à prendre en main cet outil.

Attention ! **L'accès à l'établissement sera conditionné à la présentation de la carte de collégien/lycéen/étudiant, qui sera distribuée à la rentrée.** En cas de perte, une nouvelle carte sera facturée à la famille.



FORMATION HUMAINE, SPIRITUELLE ET RELIGIEUSE

Un document séparé présente les différentes propositions. Les inscriptions pour la catéchèse devront être effectuées avant le mercredi 18 septembre, auprès de l'équipe d'animation pastorale.

BOURSES SCOLAIRES

L'établissement est habilité de plein droit à recevoir des **boursiers nationaux**. Cette habilitation concerne toutes les classes. Les candidats admis à poursuivre leurs études dans notre établissement devront faire une demande de transfert de bourse à la direction de leur ancienne école et signaler leur situation à Mme Bendib (service comptabilité des familles).

SANTE

Les élèves présentant des difficultés de santé doivent le signaler dès le jour de la rentrée par un courrier adressé à Monsieur DELVAUX (Directeur Adjoint à la vie scolaire). Il sera votre interlocuteur pour l'établissement ou le renouvellement d'un PAI d'une durée d'un an renouvelable.

Pour les élèves bénéficiant d'un PAI au titre d'une allergie alimentaire souhaitant apporter leur panier repas, un forfait annuel de 450 euros sera appliqué sur la facture familiale.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Départs :

En cas de départ de l'établissement en cours d'année, les familles doivent s'adresser aux assistantes de direction pour un rendez-vous avec les Directeurs Adjointes.

Modifications de coordonnées :

Tout changement d'adresse ou de téléphone (domicile ou professionnel y compris de portable et de courriel) en cours d'année scolaire doit être modifié sur **Ecole Directe** et signalé au secrétariat élève concerné dans les meilleurs délais.

ECOLE DIRECTE

Cette plateforme, mise à disposition des familles et des élèves, permet de :

- **communiquer** avec les équipes pédagogiques,
- **consulter et télécharger** les résultats scolaires (bulletins, relevés de notes),
- **consulter et télécharger** les documents administratifs (factures, certificats scolaires...),
- **consulter et justifier** les absences, les retards, les sanctions concernant l'élève.

Les codes d'accès, différents pour parents et élèves, restent valides pour l'ensemble de la scolarité. Seules les nouvelles familles recevront, en début d'année, des codes de première identification.

Les documents déposés sur Ecole Directe doivent être **téléchargés et archivés** par la famille. **Les duplicatas seront payants.**



JOURNÉES D'INTEGRATION DES CLASSES DE SIXIEMES

Les classes de sixièmes participeront à une journée d'intégration à Reims. Ces journées seront organisées les 9, 10 et 11 septembre 2024. Elles sont obligatoires.

JOURNÉES D'INTEGRATION DES CLASSES DE TROISIEMES ET SECONDES

A l'occasion des Jeux Paralympiques ayant lieu en région parisienne au mois de septembre, une journée d'intégration aura lieu entre le 2 et le 6 septembre pour tous les élèves de 3^{ème} et de 2^{nde}. Ces journées sont obligatoires. Toutes les informations pratiques vous seront données à la rentrée.

DATES DE STAGES

- ♦ 3^{èmes} : du 16 au 20 décembre 2024.
- ♦ Terminales Bac Professionnel : du 6 janvier au 14 février 2025.
- ♦ 1^{ères} Bac Professionnel : du 3 mars au 11 avril et du 28 avril au 9 mai 2025
- ♦ 2^{ndes} Bac Professionnel : du 12 mai au 20 juin 2025.
- ♦ 1^{ère} année de BTS : du 19 mai au 27 juin 2025

Nous vous souhaitons de profiter pleinement de vos vacances et restons à votre disposition,

Eddy Hauteceur, Chef d'établissement